

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de: MM. André Colin, *président*; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents*; Jacques Genton, Serge Boucheñy, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires*; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislas du Luart, Raymond Marcelin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 49 et 50), 1919 (tomes I, II, et VI) et in-8° 360.

Sénat nos 61 et 62, (tomes I, II et III et annexes 42 et 43) (1975-1976).

Lois de finances. — Défense nationale (Ministère d'Etat) - Marine nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	4
PREMIERE PARTIE. — Analyse du projet de budget 1976	5
Physionomie générale du budget « Marine »	5
Titre III. — Dépenses ordinaires	6
Titre V. — Dépenses en capital	11
DEUXIEME PARTIE. — Observations générales	17
Le Personnel	17
Les Activités	19
Les Equipements	21
Conclusion	24
Annexe A. — Tableaux	27
Annexe B. — Répartition des crédits de paiement du Titre III	28
Annexe C. — Répartition des autorisations de programme et crédits de paiement du Titre V	29

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1976

Physionomie générale du budget « Marine »

Les tableaux de l'annexe A montrent que :

a) Par rapport à 1975, les crédits prévus pour la section « Marine » augmentent moins que ceux du Budget général et que ceux de la Défense :

Progressions par rapport à 1975 :

Budget général	+ 13,1 %
Budget « Défense »	+ 14,2 %
Budget « Marine »	+ 11,2 %

b) De ce fait la part du budget « Marine » va continuer à décroître, comme elle le faisait régulièrement déjà depuis 1971.

Part du budget « Marine » :	1971	1976
dans le budget général . .	3,23 %	2,70 %
dans le budget Défense.	19,08 %	15,87 %

c) Les dépenses ordinaires de la Marine augmentent au même rythme que les dépenses ordinaires de la Défense : 17,4 %.

En revanche, ses dépenses en capital augmentent à un rythme nettement moindre : 6 % au lieu de 10 %, cette augmentation de 6 % se traduisant, en fait, par une diminution en pouvoir d'achat.

Cette diminution relative des dépenses en capital a pour conséquence que, pour la première fois depuis longtemps, le titre III de la Marine l'emporte sur son titre V.

Titre III. — DÉPENSES ORDINAIRES

1. VUE D'ENSEMBLE

Avec 4.125 millions de francs les crédits titre III prévus pour la Marine représentent 14,2 % de ceux prévus pour la Défense.

Par rapport aux crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1975, le taux d'augmentation s'établit à 17,39 %, taux très proche de celui de la Défense qui s'établit à 17,44 %.

Le tableau de l'annexe B fournit une répartition par parties et chapitres des crédits demandés. Il fait apparaître une croissance de :

26 % pour les dépenses de personnel,

8,2 % pour les dépenses de matériels et de fonctionnement.

Après avoir examiné les effectifs, nous passerons en revue les six chapitres qui, à eux seuls, représentent 92 % des crédits demandés.

2. EFFECTIFS

2.1. Les effectifs moyens budgétaires prévus pour 1976, personnels féminins compris, sont :

CATEGORIE	1976	VARIATION par rapport à 1975
Officiers	4.371	0
Sous-officiers (officiers-mariniers)	27.191	+ 599
Hommes du rang	36.711	— 641
Total militaires	68.273	— 42
Civils	6.677	+ 34

Dans ces variations sont comprises :

— la « féminisation » de 3 emplois d'officiers et de 72 emplois de sous-officiers (officiers-mariniers, en langage marin) ;

— la suppression de 50 emplois de matelots du contingent et la création de 35 emplois de civils ;

— la suppression de 600 emplois de matelots après durée légale (A.D.L.) et la création de 600 emplois d'officiers-mariniers (100 premiers maîtres, 125 maîtres et 375 seconds maîtres).

Cette dernière mesure constitue l'une des rares mesures catégorielles prévues au budget 1976 de la Défense ; elle contribuera à augmenter le pourcentage des officiers-mariniers dans l'ensemble des personnels non officiers de carrière ou sous contrat ; mais d'autres mesures analogues, dans les budgets ultérieurs, resteront nécessaires pour amener ce pourcentage à un niveau comparable à celui des armées de Terre et de l'Air, et répondre ainsi au vœu que nous avons exprimé dans notre rapport de l'an dernier.

2.2. Dans les effectifs moyens budgétaires prévus pour 1976, les appelés du contingent interviennent pour 16.438 (dont 45 volontaires féminines), soit 24 % du total des effectifs militaires, sans changement notable par rapport à 1975.

Mais la situation réelle, celle des effectifs réalisés, est assez différente : les appelés du contingent sont au nombre de 20.000 environ, représentant 30 % du total, cet excédent en appelés du contingent venant compenser quantitativement un déficit en hommes du rang sous contrat, c'est-à-dire en engagés, de l'ordre de 7 %.

3. PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS D'ACTIVITÉS (chap. 31-12)

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
1.618,1	2.004,5	50,2	2.054,7

Les 50,2 millions de francs de mesures nouvelles comportent :

+ 13,352 millions de francs : crédit provisionnel pour revalorisation de l'indemnité pour charges militaires, en fonction de la variation de l'indice net 450.

+ 17,008 millions de francs correspondant à la suppression de 600 emplois de matelots A.D.L. et à la création de 600 emplois d'officiers-mariniers (cf. paragraphe 2.1 ci-dessus).

+ 20,000 millions de francs : ajustement aux besoins compte tenu de la situation réelle des personnels et de la nouvelle implantation des forces maritimes en 1976.

4. ALIMENTATION (chap. 34-11)

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
219,9 MF	228,8	12	240,8

Les mesures nouvelles comportent essentiellement une provision pour hausses après le 1^{er} janvier 1976 de 11,97 millions de francs destinée à permettre un ajustement de la prime d'alimentation.

Les 52,8 millions de francs de mesures nouvelles comportent :

5. ENTRETIEN ET ACTIVITÉ DES FORCES MARITIMES (chap. 34-12)

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
323,9	332,5	52,8	385,3

— 1,2 million de francs : réduction des crédits de fonctionnement qui supportent les salaires d'ouvriers temporaires, entraînée par leur affiliation au statut d'ouvrier réglementé ;

+ 24,8 millions de francs : ajustement de dépenses de chauffage, d'énergie électrique, d'entretien et d'activité des forces ;

+ 20 millions de francs : inscription d'un crédit destiné en particulier à l'entretien courant des bâtiments, qui laisse à désirer, compensé par un abattement égal au chapitre 34-14 « carburants et combustibles opérationnels » ;

+ 9,8 millions de francs : transfert du chapitre 34-31.

6. CARBURANTS ET COMBUSTIBLES OPÉRATIONNELS (chap. 34-14)

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
188,4	188,4	— 4,7	183,7

La réduction de 4,7 millions de francs enregistre 3 mesures nouvelles :

— un ajustement de + 14 millions de francs des dépenses de fonctionnement courant ;

— un abattement de — 20 millions de francs des dépenses de combustibles « Flotte » ;

— un transfert de + 1,25 million de francs de crédits correspondant à la formation de pilotes d'hélicoptères de la Marine jusqu'ici inscrits à la section « Forces terrestres ».

Les mesures d'économies décidées à compter du 15 juillet 1974, à savoir — 10 % sur les carburants opérationnels et — 20 % sur les carburants non opérationnels, ont conduit à fixer pour la Marine les volumes de carburants et combustibles attribués pour 1975 et pour 1976 :

- combustibles de navigation
(mazout et gazole) 274.000 tonnes
- essences et carburateurs 98.000 mètres cubes

Mais les crédits attribués pour 1975 et *a forfiori* ceux prévus pour 1976, en baisse, ne semblent pas devoir permettre ces consommations sans prélèvement sur les stocks.

Les prévisions sont difficiles, surtout pour la Marine, qui doit payer la plupart de ses approvisionnements en dollars. Abstraction faite des fluctuations de prix, la transformation des chaudières à mazout pour la chauffe au gazole, rendue nécessaire par la disparition progressive du mazout dans tous les ports, constituera une charge supplémentaire, le gazole étant plus coûteux que le mazout à pouvoir calorifique égal.

**7. ENTRETIEN DE LA FLOTTE, DES MUNITIONS
ET DES MATÉRIELS DIVERS — PROGRAMMES (chap. 34-31)**

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
705,8	705,8	38,9	744,7

Ce chapitre comporte des autorisations de programme assorties de crédits de paiement pour l'entretien programmé :

	1975	1976	OBSERVATIONS
A.P.	737,2	782	Augmentation de 6 % justifiée par l'accroissement des coûts et l'évolution du programme de réparation.
C.P.	services votés	705,8	Les crédits de paiement nécessaires, compte tenu du rythme prévisible des paiements, s'établissent à 755,2 MF.
	mesures nouvelles	49,4	

Les 38,9 millions de francs inscrits en mesures nouvelles comportent :

+ 49,4 millions de francs en C.P. mesures nouvelles ;

— 10,5 millions de francs correspondant à des transferts, liés à l'extension des budgets de fonctionnement des forces et de gestion des services, de ce chapitre vers les chapitres 34-12 et 34-35.

8. ENTRETIEN DES MATÉRIELS AÉRIENS — PROGRAMMES (chap. 34-35)

1975 Crédits votés	1976		
	Services votés	Mesures nouvelles	Total
165,4	165,4	+ 16,8	182,2

Le chapitre comporte des autorisations de programme assorties de crédits de paiement.

	1975	1976	OBSERVATIONS
A.P.	199,6	220	Augmentation de 10 % justifiée par l'accroissement des coûts et l'évolution du programme de réparation compte tenu de l'activité constatée en 1975 et prévue pour 1976.
C.P.	services votés	165,5	Les crédits de paiement nécessaires, compte tenu du rythme prévisible des paiements, s'établissent à 177 MF.
	mesures nouvelles	11,6	

Les 16,8 millions de francs inscrits en mesures nouvelles comportent :

+ 11,6 millions de francs en C.P. (mesures nouvelles) ;

— 0,03 million de francs : annulation d'A.P. et C.P. entraînée par l'application au statut d'ouvrier réglementé de certains ouvriers temporaires ;

+ 4,5 millions de francs : ouverture d'A.P. et C.P. entraînée par le transfert de la section « Forces terrestres » à la section « Marine » des crédits concernant la formation des pilotes d'hélicoptères de la Marine ;

+ 0,7 million de francs : transfert en provenance du chapitre 34-31 des crédits concernant l'entretien et le renouvellement des tracteurs de pont d'envol.

Titre V. — DEPENSES EN CAPITAL

1. VUE D'ENSEMBLE

Les *autorisations de programme* (A.P.) passent de 4.873,8 millions en 1975 à 5.160,6 millions de francs en 1976, soit + 5,8 %.

Les *crédits de paiement* (C.P.) passent de 3.592,3 millions de francs en 1975 à 3.811,3 millions de francs en 1976, soit + 6 %.

Compte tenu de l'érosion monétaire, *ces chiffres traduisent une diminution en pouvoir d'achat.*

La répartition par chapitre qui figure en annexe C montre que, pour les cinq chapitres qui, à eux seuls, représentent 95 % des A.P. de ce titre V, il y a diminution ou augmentation inférieure à celle des coûts, sauf pour le chapitre relatif aux études, recherches et prototype.

Ces cinq chapitres, représentant 95 % des A.P., sont passés en revue ci-après.

2. ÉTUDES, RECHERCHES ET PROTOTYPES (chap. 51-71)

Avec 723,6 millions de francs (+ 24 % sur 1975) d'autorisations de programme nouvelles, ce chapitre représente 14 % des autorisations de programme, titre V de la section « Marine » (5.160,6 millions de francs) en 1976, contre 12 % en 1975. Plus de la moitié (391,6 millions de francs) doivent être consacrés aux études pour la Flotte confiées à la Direction technique des constructions navales et à la Direction technique des engins, qui en absorberont respectivement 97 % et 3 %.

Moins de la moitié (332 millions de francs) doivent être consacrés aux études pour l'Aéronautique navale confiées à la Direction technique des constructions navales, à la Direction technique des engins et la Direction technique des constructions aéronautiques, qui absorberont respectivement 4 %, 8 % et 88 % de ces autorisations de programme.

Ces études et recherches porteront sur les domaines les plus variés : pénétration sous la mer (engins de recherche et d'intervention habités ou non, plongées à grandes profondeurs), engins en cours de développement (tel le missile air-mer AM 39 destiné aux appareils de l'Aéronautique navale), traitement de l'information, engins futurs à changement de milieu, contre-mesures électroniques, etc.

3. MATÉRIELS DE SÉRIE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE (chap. 53-51)

3.1. Avec 1.021 millions de francs en autorisations de programme nouvelles (— 6 % par rapport à 1975), ce chapitre représente 20 % des autorisations de programme, titre V de la section « Marine » (22 % en 1975).

Ces autorisations de programme seront consacrées :

— pour 560 millions de francs au programme *Super-Étendard* ;

- pour 60 millions de francs au programme *WG 13* ;
- pour 380 millions de francs à la commande de rechanges.
- pour 21 millions de francs à la commande de trois hélicoptères *Alouette III ASM* ;

3.2. Le *Super-Etendard* est un monoplace monoréacteur d'assaut destiné aux porte-avions *Clemenceau* et *Foch* ; les besoins étaient estimés à 100 appareils ; les commandes déjà passées sont de 10 en 1974 (première tranche) et de 20 en 1975 (deuxième sous-tranche) ; compte tenu des hausses sur ces commandes, du complément d'industrialisation et des matériels de fabrication à financer, cette autorisation de programme de 560 millions de francs permettra la commande de six appareils seulement au titre de la troisième sous-tranche, qui devait en comporter 30.

Le *WG 13 Lynx* est un hélicoptère de lutte anti-sous-marine, réalisé en coopération franco-britannique, destiné aux corvettes. Une première commande de 18 appareils a été passée. Avec 60 millions de francs en autorisations de programme, il ne sera possible de commander en 1976 que 8 appareils au titre de la deuxième commande, alors que le programme d'ensemble portait initialement sur cinquante-six appareils.

La commande de trois hélicoptères *Alouette III* en version lutte anti-sous-marine (*ASM*) portera à 10 le nombre des appareils de ce type, que le retard du développement du *WG 13* a conduit à réaliser pour armer les premières corvettes.

4. CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE (chap. 53-71)

4.1. Avec 2.395,3 millions de francs en autorisations de programme nouvelles (+ 5,34 % sur 1975), ce chapitre, qui finance non seulement des constructions neuves mais aussi des refontes et modernisations d'unités en service et des rechanges, absorbera 46 % des autorisations de programme du titre V comme en 1975).

La répartition prévue est :

Art. 10 :

Achèvement de construction :

— bâtiment-atelier <i>Jules-Verne</i>	}	63,4
— pétrolier ravitailleur <i>Durance</i>		
— 2 patrouilleurs rapides <i>Patra</i>		
— frégate <i>De-Grasse</i>		66,6

Poursuite de construction :

— 4 sous-marins type <i>Agosta</i>	140
— 14 <i>avisos</i> (1)	80
— 3 <i>corvettes C 70 ASM</i>	150
— sous-marin nucléaire d'attaque	150

Début de construction :

— bâtiment anti-mines prototype	30
— pétrolier ravitailleur n° 2	45

Rechanges de grande prévoyance 90

Art. 20 :

Refontes, modernisations, et mises à jour d'unités en service 248

Art. 30 :

Bâtiments de servitude 43

Art. 40 :

Force océanique stratégique (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) :

— Poursuite construction 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e SNLE	605	} 1.259,3
— Maintien en condition des 3 premiers SNLE	400	
— Rechanges, environnement, etc.	254,3	

4.2. Les seules constructions nouvelles sont ainsi celles d'un bâtiment anti-mines prototype (programme tripartite France, Pays-Bas, Belgique, auquel la Grande-Bretagne est associée) et d'un deuxième pétrolier-ravitailleur d'escadre du type *La Durance*, toutes deux à Brest, qui ont fait l'objet d'une dotation anticipée avec la loi de finances rectificative votée en septembre.

La mise en chantier en 1976 du porte-hélicoptères à propulsion nucléaire de 20.000 tonnes (*PH 75*), initialement prévue pour 1975, reste incertaine.

5. MUNITIONS ET ENGINES (chap. 53-72)

Avec 560 millions de francs en autorisations de programme nouvelles (+ 9,27 % sur 1975), ce chapitre représente 11 % des autorisations de programmes du titre V (10,5 % en 1975).

Les opérations prévues sont :

Art. 10. — Par la Direction technique des constructions navales 440

dont :

Munitions pour la flotte	60
Missile surface-air <i>Tartar</i>	4
Equipements	15
Torpilles auto-guidées <i>L 5</i>	153
Missile surface-air <i>Masurca</i>	134
Missile anti-sous-marin <i>Malaçon</i>	15
Munitions Aéronautique navale	31,2
Missile air-sol <i>AS 37</i>	27,8

Art. 20. — Par la Direction technique des engins 120

dont :

Missile mer-mer 38	100
Missile air-air <i>Magic</i>	20

6. TRAVAUX MARITIMES - TRAVAUX ET INSTALLATIONS (chap. 54-61)

Avec 169,3 millions de francs en autorisations de programme nouvelles (+ 11,5 % sur 1975) ce chapitre ne représente que 3 % des autorisations de programme du titre V comme en 1975).

Les principales opérations s'effectueront à Toulon (65,8 millions de francs), à Brest (34 millions de francs), à Rochefort (15 millions de francs) et à Cherbourg (14,9 millions de francs) ; les points d'appui outre-mer (la Réunion, Dakar, Nouméa, Papeete, Fort-de-France et Djibouti) interviendront pour 6 millions de francs.

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Après l'analyse du projet de budget de la section Marine pour 1976 à laquelle il vient de procéder, votre Rapporteur estime devoir soumettre au Sénat les observations qu'il a pu faire, notamment à l'occasion de déplacements à Brest et à Toulon, sur la situation et l'avenir de notre Marine.

Ces observations sont regroupées en trois rubriques : le personnel, les activités, les équipements.

Le personnel.

1. LES OFFICIERS

1.1. Les effectifs moyens prévus pour 1976 en personnels militaires sont, pour la Marine, de 68.273 hommes et femmes, dont 4.371 officiers, soit une proportion de 6,4 % d'officiers.

Cette proportion est faible comparée à celles des autres Marines qui, selon les renseignements qui nous ont été donnés, seraient les suivantes :

Japon	18 %
R.F.A. et U.R.S.S.	13 %
U.S.A., Grande-Bretagne et Pays-Bas	12 %
Italie	11 %
Espagne	9 %

Elle l'est aussi, comparée à celle de notre Marine marchande qui, en 1973, comptait 7.302 officiers pour un total de 22.057 officiers, maîtres et marins.

Par ailleurs, on peut noter que sur un total de 31.681 officiers en activité dans les trois armées, la Marine n'intervient que pour 4.345, soit moins de 12 %. Aussi la Marine est-elle numériquement mal représentée dans les organismes interarmées et interalliés.

Une augmentation du nombre et de la proportion des officiers de marine nous semble devoir être envisagée.

1.2. La loi n° 75-1000 modifiant le statut général des militaires, votée en octobre, introduit un nouveau corps, celui des « officiers spécialisés de la Marine », qui, comme celui des « officiers de Marine », comportera des grades d'amiraux.

Le statut particulier de ce nouveau corps sera établi par un décret en Conseil d'Etat qui fixera notamment les conditions dans lesquelles pourront y être intégrés les « officiers des équipages de la flotte » (corps en extinction) et les « officiers techniciens de la Marine » (corps, à son tour, mis en extinction).

2. LES OFFICIERS MARINIERS ET HOMMES DU RANG DE CARRIÈRE ET SOUS CONTRAT

2.1. Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons noté, non sans surprise, que la pyramide des grades de ces militaires, était beaucoup plus écrasée dans la Marine que dans l'armée de l'Air et aussi dans l'armée de Terre.

C'est pourquoi la mesure, déjà mentionnée dans notre analyse du titre III, qui consiste à supprimer 600 emplois d'hommes du rang pour créer 600 emplois d'officiers-mariniers, doit être considérée comme heureuse. Mais il est bien entendu que d'autres mesures analogues devront intervenir avec le budget 1977 et les budgets ultérieurs pour faire disparaître la disparité dont souffrent la Marine et les marins, qui, fin 1976, restera encore importante (1).

Notons à ce propos que l'indispensable augmentation de la proportion des officiers-mariniers, nécessaire sur le plan des rémunérations, aura pour effet de multiplier, dans les équipages des bâtiments, les uniformes à veston et casquette au détriment des uniformes à vareuse et pompon rouge, ce qui nous paraît dommage. Ne pourrait-il être envisagé de donner aux officiers-mariniers les plus jeunes en grade l'uniforme à pompon rouge, afin que celui-ci reste nettement majoritaire ?

(1) Proportion de sous-officiers en effectifs budgétaires moyens prévue fin 1976 : Air : 80 % — Terre : 62 % — Marine : 50 %.

2.2. Cette catégorie de personnel bénéficiera des améliorations que le Gouvernement a décidé d'apporter à la condition militaire en 1976 et en 1977, mais pas dans la proportion de ses effectifs, car ces améliorations visent essentiellement les sous-officiers, non les hommes du rang. C'est ainsi que si les marins constituent 18 % des personnels militaires non officiers, de carrière ou sous contrat, la Marine ne se verra attribuer que 63 sur 500 des emplois de major qui seront créés en 1976, soit 13 %, le critère retenu pour la répartition de ces emplois étant, semble-t-il, la proportion des adjudants-chefs ou maîtres-principaux dans les quatre parties prenantes.

3. LES APPELÉS DU CONTINGENT

Si les appelés du contingent figurent pour 16.438 dans les effectifs budgétaires moyens pour 1976, sans changement notable par rapport à 1975, on peut prévoir que, dans la réalité, ils resteront comme en 1975 aux environs de 20.000. C'est que la Marine devra probablement continuer à compenser par un excédent en appelés du contingent son déficit en personnel sous contrat, qui est de l'ordre de 7 %.

Dans ses unités, et spécialement à bord de ses bâtiments de surface, la proportion d'appelés du contingent, c'est-à-dire de jeunes gens qui n'y servent effectivement que dix ou onze mois, restera donc anormalement forte. Trop forte sans doute pour ne pas affecter la cohésion et la valeur des équipages, qui ne sont pas faites seulement de la valeur des cadres et des qualités intrinsèques de leurs membres.

Les activités.

1. Les unités de notre Marine ne manquent pas d'occupations ; elles sont accaparées dès le temps de paix par de multiples tâches.

2. Ce sont d'abord les deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins disponibles qui, avec régularité, assurent la permanence d'une discrète patrouille de dissuasion, tandis que des bâtiments de surface parmi les plus récents, des avions de patrouille maritime et des hélicoptères concourent à leur mission en contribuant à leur sûreté et à leur efficacité, par les renseignements et la protection qu'ils leur apportent.

Ce sont les missions de sûreté que remplissent tout au long de l'année bâtiments de surface, sous-marins d'attaque et avions de patrouille maritime pour la défense des approches maritimes.

Ce sont les missions de présence et de défense de nos communications maritimes en Méditerranée et outre-mer, notamment autour de l'Afrique et dans l'océan Indien où des groupes occasionnels se succèdent tous les cinq à six mois, en renfort des moyens qui y sont stationnés en permanence.

3. Les expérimentations nucléaires du Centre d'expérimentation du Pacifique et les essais de missiles du Centre d'essais des Landes font aussi appel à d'importants moyens de notre Marine ; c'est ainsi que le Centre d'essais des Landes occupe une force adaptée, le Groupe naval d'essais et des mesures, constitué autour d'un grand bâtiment équipé de moyens d'observation et de mesures, le *Henri-Poincaré*.

Des essais et mises au point d'armes navales exigent également le concours de bâtiments, de sous-marins et d'aéronefs qu'il faut parfois spécialiser dans ce rôle, tel le bâtiment d'expérimentation *Ile-d'Oléron* qui depuis une vingtaine d'années a expérimenté les missiles *Masurca* puis les missiles mer-mer *MM 38 Exocet*.

4. Le caractère de « service public » de la Marine apparaît dans de multiples tâches d'intérêt national que remplissent ses unités : campagnes de surveillance des pêches et d'assistance aux pêcheurs français dans l'Atlantique Nord, en mer du Nord, en mer d'Irlande, dans le golfe de Gascogne, confiées à des bâtiments comme le *Rhône* ou des escorteurs côtiers et des dragueurs ; opérations de déminage de ports de commerce et de leurs chenaux d'accès (Dunkerque, Le Havre) demandées à l'occasion de grands travaux d'extension ; campagnes hydrographiques et océanographiques confiées à des unités spécialisées, tel le moderne *d'Entrecasteaux* ; expérimentations dans le domaine de la pénétration sous la mer et du travail de l'homme en plongée réalisées par un autre bâtiment spécialisé, le *Triton* ; concours apportés à l'Electricité de France pour l'étude de sites envisagés pour l'implantation de centrales nucléaires côtières ; missions au titre de la lutte contre la pollution des mers accomplies tant par les avions de patrouille maritime qui repèrent les navires fautifs et les nappes d'hydrocarbures et par les petits bâtiments mobilisés pour la neutralisation de ces nappes lorsque survient l'accident ; transports les plus divers, tel le ravitaillement en eau d'îles de la Manche ou du Ponant affectées par la sécheresse ; enfin missions d'assistance et de sauvegarde de la vie humaine auxquelles tous les bâtiments et tous les aéronefs sont susceptibles de participer.

Les opérations de déminage du Canal de Suez auxquelles deux groupes d'unités spécialisées ont participé au cours de l'hiver 1974-1975 à la grande satisfaction du Gouvernement égyptien ont aussi servi l'intérêt national.

5. Dans ce contexte, les sorties à la mer pour exercices et entraînement, que ce soit pour compléter à la mer la formation dispensée dans les écoles à terre ou pour l'entraînement des forces, ne peuvent recevoir la priorité et doivent être étroitement limitées ; ce sont les missions et tâches réelles que le commandement doit mettre à profit pour l'entraînement.

6. Occupés à la mer par les missions réelles de défense ou de service public confiées à leurs unités, les équipages le sont aussi au retour au port, notamment par l'entretien et la maintenance des matériels auxquels ils prennent une large part, aidés par les ateliers militaires de la flotte, les ateliers de bâtiments de soutien logistique et les services des arsenaux. Ils ne sont pas désœuvrés.

Les équipements.

1. Une bonne part des bâtiments de surface, sous-marins et aéronefs, actuellement en service datent des années 50, un certain nombre d'entre eux, patrouilleurs et dragueurs notamment, provenant des Etats-Unis qui les avaient transférés à la France au titre du programme d'assistance mutuelle.

Si les programmes en cours ont pour objet d'assurer le remplacement d'un certain nombre de ces unités, les retards constatés dans l'exécution de la troisième loi-programme 1970-1975 ont dès maintenant conduit à prolonger leur existence au-delà des échéances initiales.

Le remplacement des autres reste à assurer.

Aussi l'avenir de la Marine, à l'horizon 1985, dépend-il largement des programmes de constructions et de fabrications qui seront lancés dans les toutes prochaines années.

Les principaux sujets de préoccupation sont évoqués ci-après :

2. L'aviation embarquée.

Les porte-avions de 30.000 tonnes *Clemenceau* et *Foch* mettent actuellement en œuvre 3 types d'appareils : le Bréguet *Alizé* pour la

lutte anti-sous-marine, le *Crusader* américain pour l'interception tout temps et l'*Etendard* de Dassault pour l'attaque et la reconnaissance photo.

La fabrication d'un *Super Etendard* destiné à remplacer l'*Etendard* est commencée, puisque 30 appareils ont déjà été commandés en 1974 et 1975 ; mais, comme nous l'avons déjà vu, 6 appareils seulement pourront être commandés en 1976, au lieu de 30 prévus. Cet étalement du programme dans le temps est inquiétant, comme l'est l'augmentation des prix ; l'enveloppe financière fixée en 1973 ne permettra pas d'acquérir les 100 appareils prévus alors ; sans doute faudra-t-il se limiter à 70 ou 80 appareils.

Quant aux porte-avions eux-mêmes, votre Rapporteur, au cours d'une visite du *Clemenceau*, a pu constater qu'il y avait beaucoup à faire pour améliorer leur habitabilité ; les normes d'aujourd'hui et de demain ne peuvent plus être ce qu'elles étaient hier, et s'il faut améliorer le confort des casernes, il faut aussi, là où cela est possible, améliorer le confort des équipages à bord des navires.

Il serait paradoxal, au moment où l'U.R.S.S. manifeste à son tour l'intérêt que présente une aviation embarquée en s'appêtant à mettre en service le premier d'une série de porte-avions de 40.000 tonnes, que la France néglige celle dont elle dispose déjà.

3. L'aviation de patrouille maritime.

L'aviation de patrouille maritime, faite d'avions à long rayon d'action basés à terre à Lahn-Bihoué, près de Lorient, et à Nîmes, avec détachements outre-mer, est un élément essentiel pour la sûreté et la défense des approches du territoire et des voies de communications maritimes.

Elle est actuellement constituée d'une vingtaine de bimoteurs *Neptune* d'origine américaine et d'une quarantaine de biturbo-propulseurs Breguet *Atlantic*, qui volent beaucoup.

Le remplacement des *Neptune* d'abord, des actuels *Atlantic* ensuite, est à l'ordre du jour depuis quelques années. L'*Atlantic* est une machine qui a fait ses preuves non seulement dans l'aéronavale française, mais aussi en R.D.A., aux Pays-Bas, en Italie et au Pakistan ; comme ses équipements commencent à dater, parce que le progrès technique permet de réaliser des moyens de détection, des moyens de navigation et des armes plus performantes, un *Atlantic MK 2* a été conçu, qui tout en conservant la cellule et les moteurs Rolls-Royce du *MK 1*, porterait des équipements nouveaux.

Ce programme, auquel jusqu'ici aucun de nos partenaires européens ne s'est montré disposé à participer, n'a pas encore pu être lancé, faute de moyens financiers ; les *Neptune* devront être maintenus en service bien au-delà de 1980, et le problème de leur trouver un successeur reste posé, comme celui d'un successeur aux actuels *Atlantic*.

4. Le porte-hélicoptère *PH 75* à propulsion nucléaire.

Un nouveau type de bâtiment a été conçu et étudié : un porte-hélicoptères de 20.000 tonnes environ, à propulsion nucléaire ; bien qu'il s'agisse d'un bâtiment important, il sera loin d'atteindre la taille d'une unité comme le porte-avions à propulsion nucléaire *Nimitz* que les Etats-Unis viennent de mettre en service et qui déplace plus de 90.000 tonnes.

La propulsion nucléaire lui donne une très grande autonomie à grande vitesse, qui est un atout pour des actions lointaines et permanentes. Il semble, d'ores et déjà, susciter un certain intérêt à l'étranger.

Il n'a malheureusement pas été possible, ni en 1975, ni dans le projet de budget pour 1976, de dégager des ressources financières suffisantes pour sa mise en chantier.

5. Les sous-marins d'attaque.

Si la Marine, dans son ensemble, constitue le fonds dans lequel sont sélectionnés les équipages des sous-marins, il faut aussi maintenir une certaine proportion entre sous-mariniers lanceurs d'engins et sous-mariniers d'attaque, de l'ordre de 1 pour 2.

Il nous faut donc des sous-marins d'attaque, mais il nous en faut aussi à propulsion nucléaire, celle-ci conférant seule la capacité d'une grande autonomie à grande vitesse en plongée permanente, qui en fait l'instrument idéal de la rétorsion en période de crise.

Avec la mise en chantier d'un premier sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire, qui entrerait en service en 1981, nous entrons tardivement dans la voie ouverte par les Etats-Unis, l'Union Soviétique et la Grande-Bretagne ; celle-ci en a déjà neuf et devrait en avoir douze dans les années 80.

CONCLUSION

Plus que jamais, les océans jouent un rôle considérable dans le monde et sont l'objet de compétitions. Les affrontements auxquels ont donné lieu les conférences de Caracas et de Genève réunies pour essayer d'établir un nouveau droit de la mer, et auxquels donnera probablement lieu celle convoquée à New-York début 1976, en portent témoignage. C'est que les océans ne sont plus seulement lieux de passage mais aussi sources de richesse.

Après notre collègue, M. Lombard, il faut rappeler que la France n'a pas seulement 550.000 kilomètres carrés, qu'elle a aussi un plateau continental de 801.000 kilomètres carrés, que ses possessions d'outre-mer portent à plus de 10.000 kilomètres carrés, soit la surface de l'Europe.

Il faut aussi rappeler que, comme l'indiquent les statistiques du commerce extérieur pour 1974, plus des trois quarts (75,76 % exactement) du tonnage des importations de la France lui parviennent par la mer, et que sa Marine marchande est en expansion : elle vient de franchir le niveau de 10 millions de tonneaux de jauge brute.

Dans le domaine militaire, il faut rappeler que, dans les profondeurs des océans, sont tapis des sous-marins étrangers, parfois fort près de nos côtes, que nos approches maritimes sont fréquentées et leurs eaux fréquentées par de nombreux navires et survolées par de nombreux avions étrangers, et que nos voies de communications les plus essentielles s'étendent sur des dizaines de milliers de kilomètres.

Avec des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, chacun capable de lancer à plusieurs milliers de kilomètres 16 charges nucléaires qui très bientôt auront une puissance mégatonnique, puis, dans quelques années, avec une portée accrue, 16 missiles à charges multiples, la Marine met en œuvre la principale composante de notre force nucléaire stratégique, qui constitue pour elle une lourde charge.

Mais, comme nous nous sommes efforcés de le montrer, ses missions et ses tâches sont multiples et permanentes. Nous ne sommes pas certains que les Français en aient bien conscience et que les moyens financiers consacrés à la Marine soient à la hauteur des besoins. Ce n'est pas sans inquiétude que nous constatons que des programmes d'équipement sont insuffisamment dotés pour pouvoir être poursuivis à une cadence satisfaisante ou restent dans les cartons faute de dotations, que les unités en service rencontrent de sérieuses difficultés d'entretien et d'approvisionnement, que les stocks de missiles et de

munitions sont souvent bien pauvres, que les stocks de combustible et de carburants diminuent.

Nous souhaitons qu'après l'adoption du budget de transition qu'est le budget pour 1976, les programmes de la Marine fassent l'objet d'une planification de nature à assurer leur cohérence, et que cette planification traduise la volonté d'un net redressement, qui est indispensable.

Cette année 1976 verra la présence dans plusieurs ports des Etats-Unis d'unités battant notre pavillon à l'occasion des célébrations du bicentenaire de l'indépendance américaine, à laquelle la marine de Choiseul et notamment la flotte du comte d'Estaing ont tant contribué. Puisse-t-elle être aussi celle d'un nouveau départ pour notre Marine d'aujourd'hui !



Sous la réserve de ces observations, votre Commission donne un avis favorable à l'adoption du budget de la section « Marine ».

ANNEXE A

(Milliards de francs.)

	1975	1976	POURCENTAGE d'augmentation			
Budget Général	259	293	13,1			
Budget de la Défense	43,8	50	14,2			
Budget de la Section Marine	7,1	7,9	12,2			

	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Part de la Section Marine dans le Budget général.	3,23	3,14	3,07	2,94	2,74	2,70
Part de la Section Marine dans le Budget de la Défense	18,09	17,81	17,48	16,80	16,23	15,87

	BUDGET Défense	POURCEN- TAGE	BUDGET Marine	POURCEN- TAGE
1975 :				
Dépenses ordinaires	24,7	56,4	3,5	49,3
Dépenses en capital	19,1	43,6	3,6	50,7
Total	43,8	100	7,1	100
1976 :				
Dépenses ordinaires	29	58	4,1	51,9
Dépenses en capital	21	42	3,8	48,1
Total	50	100	7,9	100
Augmentation 1976 sur 1975 en pourcentage :				
Dépenses ordinaires	17,4		17,4	
Dépenses en capital	10		6	

ANNEXE B

**RÉPARTITION PAR PARTIES ET PAR CHAPITRES DES CRÉDITS DE PAIEMENT
DU TITRE III DE LA SECTION « MARINE »**

1. — Répartition des autorisations de programme.

(En milliers de francs.)

CHAPITRES	INTITULES	BUDGET voté 1975	PROJET de budget 1976	POURCENTAGE de variation
	A. — DÉPENSES ORDINAIRES			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES.			
	<i>Première Partie. — Personnel - Rémunérations d'activités :</i>			
31-12	Marine - Soldes, indemnités et allocations diverses	1.618.106	2.054.746	+ 26,98
	<i>Troisième Partie. — Personnel - Charges sociales :</i>			
33-10	Cotisations sociales - Part de l'Etat	98.301	120.202	+ 22,28
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	98.198	111.072	+ 13,11
	Totaux pour la Troisième Partie	196.499	231.274	+ 17,70
	<i>Quatrième Partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>			
34-11	Alimentation	219.891	240.784	+ 9,50
34-12	Entretien et activité des forces maritimes	323.901	385.331	+ 18,97
34-13	Dépenses centralisées de soutien	53.349	56.656	+ 6,20
34-14	Carburants et combustibles opérationnels	188.375	183.662	— 2,50
34-21	Frais d'exploitation des services	36.850	39.282	+ 6,60
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et de matériels divers - Programme.	705.834	744.688	+ 5,50
34-35	Entretien des matériels aériens - Programme	165.455	182.255	+ 10,15
	Totaux pour la Quatrième Partie	1.693.655	1.832.658	+ 8,21
	<i>Sixième Partie. — Subventions de fonctionnement :</i>			
36-01	Subventions	5.721	6.587	+ 15,14
	<i>Septième Partie. — Dépenses diverses :</i>			
37-81	Dommages consécutifs à des événements de mer - Réquisitions	320	320	»
	Totaux pour le Titre III et les dépenses ordinaires ..	3.514.301	4.125.585	+ 17,39

(1)

	AP 1975	AP 1975	Pourcentage
34-31	737.178	782.000	+ 6,2
34-35	199.622	220.000	+ 10,2

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT DU TITRE V

(En milliers de francs.)

CHAPITRES	INTITULE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
		1975	1976	Pourcentage de variation	1975	1976	Pourcentage de variation
	<i>Première Partie : Etudes, recherches et prototypes :</i>						
51-71	Etudes techniques d'armement et prototypes	581.800	723.600	+ 24,37	473.700	485.100	+ 2,41
	<i>Deuxième Partie : Investissements techniques et industriels :</i>						
52-71	Constructions navales - Investissements et acquisitions immobilières	»	»	»	»	»	»
	<i>Troisième Partie : Fabrications :</i>						
53-41	Habillement - Couchage - Casernement	75.900	80.000	+ 5,40	78.000	74.213	- 4,86
53-51	Aéronautique navale - Matériel de série	1.083.700	1.021.000	- 5,79	323.000	500.000	+ 54,80
53-61	Service technique des Transmissions - Equipement	54.400	58.000	+ 6,62	46.500	50.000	+ 7,53
53-71	Constructions neuves de la Flotte	2.273.800	2.395.300	+ 5,34	2.054.739	2.114.500	+ 2,9
53-72	Munitions et engins	512.500	560.000	+ 9,27	388.200	345.000	- 11,13
53-73	Equipement militaire	99.239	100.000	+ 0,76	58.800	65.000	+ 10,54
	Totaux pour la Troisième Partie	4.099.539	4.214.300	+ 2,7	2.949.239	3.148.713	+ 6,7
	<i>Quatrième Partie : Infrastructure :</i>						
54-41	Commissariat de la Marine - Travaux et installations	12.500	11.200	- 10,40	13.800	11.500	- 16,67
54-51	Aéronautique navale - Bases	27.700	40.000	+ 44,40	26.800	28.200	+ 5,22
54-61	Travaux maritimes - Travaux et installations	151.800	169.300	+ 11,53	128.000	136.500	+ 6,64
54-62	Travaux maritimes et Aéronautique navale - Acquisitions immobilières	500	2.200	+ 340	1.200	1.300	+ 8,33
	Totaux pour la Quatrième Partie	192.500	222.700	+ 15,69	169.800	177.500	+ 4,53
	Titre V. — Totaux pour la section Marine	4.873.839	5.160.600	+ 5,8	3.592.739	3.811.313	+ 6